

Tunis le 9 février 2008

## **Demande de manifestation d'intérêt auprès de consultants individuels**

**Objet : Elaboration d'un cahier des charges pour le développement d'un système d'information sur la formation des formateurs dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur**

**Pièces jointes :- Termes de références de l'étude  
- CV type**

**Monsieur,**

1. Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST) a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vue de contribuer au financement du coût du projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ). Le MESRST a décidé d'accorder à l'Université Virtuelle de Tunis une allocation sur les crédits inscrits dans le cadre du PAQ pour la mise en œuvre du « **Projet d'Amélioration du Dispositif de Gestion de l'Enseignement Virtuel** » ;

2. L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente mission ;

3. Dans le cadre de ce projet, l'UVT invite, par la présente demande, les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt à *élaborer un cahier des charges pour le développement d'un système d'information sur la formation des formateurs dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur.*

4. Pour cette étude, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la banque Mondiale-Mai 2004 sur la base des critères ci-après :

- Qualifications à caractère général (formation, diplômes, années d'expérience, postes occupés, etc.)
- Qualifications pour la mission (missions similaires ou en rapport étroit, études, formation et expérience dans le secteur, etc.)
- Connaissance du contexte.

Pour plus d'informations sur la méthode de sélection, voir site : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org) rubrique « Projets » puis « Projets et services » puis « Passation des marchés et contrats » puis cliquer sur l'hyperlien : « Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».

5. Les consultants individuels intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références joints doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les dits services et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de monsieur le Président de l'Université Virtuelle de Tunis ;
- Toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services selon le modèle de CV ci-joint (maximum 6 pages).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : [wiem.zahi@uvt.rnu.tn](mailto:wiem.zahi@uvt.rnu.tn)

7. Les manifestations d'intérêts doivent être envoyées par la poste ou déposées directement au bureau d'ordre de l'UVT, à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **21 février 2009** à 13heures00mn, heure locale avec la mention suivante :

**« Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt en vue d'élaborer un cahier des charges pour le développement d'un système d'information sur la formation des formateurs dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur »**

**« Université Virtuelle de Tunis  
14, Rue Yahia Ibn Omar, Mutuelleville – 1002 Tunis**

**Le Président de l'Université Virtuelle de Tunis  
Houcine CHEBLI**



## Termes de références

### 1- Contexte:

Dans le cadre de l'accord de prêt n° 7392-TN entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en vue de Contribuer au financement du Projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ), l'Université Virtuelle de Tunis a bénéficié d'une allocation pour la mise en œuvre de son projet d'amélioration de sa capacité de gestion intitulé "Projet d'Amélioration du Dispositif de Gestion de l'Enseignement Virtuel" (PADGEV).

Le PADGEV s'étale sur trois ans. Il a pour objectif général d'améliorer les processus de gestion de l'UVT en vue d'optimiser l'utilisation de ses ressources tout en répondant au mieux à la spécificité et à la diversité de ses objectifs institutionnels et de son activité.

Ce projet prévoit, entre autres, la mise en place d'un système de suivi des parcours d'apprentissage des enseignants dans le domaine de l'enseignement virtuel ce qui permettra de réduire l'asymétrie d'informations entre d'une part ces formations et d'autres part les compétences de départ.

Il s'agit de développer un système d'optimisation de la formation des formateurs dans le domaine de l'enseignement virtuel et ce via un espace automatisé d'aide à la décision aussi bien pour les bénéficiaires que pour les responsables des formations. L'outil permettra non seulement au candidat à une formation d'évaluer son intérêt en fonction de son profil et de ses besoins mais aussi aux formateurs d'évaluer l'aptitude des candidats à suivre la formation. Cet espace sera un portail d'informations pour tous les enseignants sur les formations disponibles dans toutes les universités tunisiennes dans le domaine de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur.

## **2- Objet de l'étude**

L'UVT se propose d'informatiser les procédures de gestion de la formation des formateurs dans le domaine des TIC dans l'enseignement supérieur, assurée par elle-même ainsi que par ses différents partenaires et ce par la mise en place d'un système d'information (SI) qui sera utilisé par les différents acteurs.

L'objet de la présente étude est d'élaborer un cahier des charges détaillé aboutissant à une solution logicielle et matérielle complète pour le développement d'un ensemble d'applications correspondant à différents modules tels que « la gestion des sessions de formation », « le calendrier », « la gestion des enseignants », « la gestion des parcours pédagogiques » et « la gestion des formateurs ».

## **3- Étapes de l'étude :**

La réalisation de la présente étude se fera conformément aux étapes suivantes :

- **Étape 1 : Présentation du projet et description générale du SI**
  - Diagnostic de l'état existant et collecte d'informations.
  - Étude et analyse des besoins des structures intervenantes.
  - Objectifs et périmètre du projet.
- **Étape 2 : Identification des modules constituant le SI**
  - Description détaillée de chaque module.
  - Identification des fonctionnalités afférentes à chaque module.
  - Identification des utilisateurs de chaque module et leurs droits d'accès aux fonctionnalités susmentionnées.
- **Étape 3 : Proposition de l'architecture adéquate à la réalisation du S.I**

Cette étape inclut une description détaillée de l'architecture globale (fonctionnelle et technique) proposée pour une cohabitation des différents modules à réaliser et une meilleure intégration des futurs projets.
- **Étape 4 : Description des données**
  - Modélisation de la base des données en proposant le modèle entité-association.
  - Modélisation conceptuelle (générale et modulaire) abordant la phase de description structurelle ainsi que la phase de description du comportement.
- **Étape 5 : Proposition des règles de sécurité du S.I**
- **Étape 6 : Proposition des consignes de maquettage et de validation des interfaces**
- **Étape 7 : Suggestion de plans stratégiques de développement**

#### **4- Documents à remettre :**

Le consultant devra remettre à l'UVT :

- un rapport à la fin de chacune des étapes susmentionnées et ce selon la forme jugée satisfaisante ;
- la version finale du cahier des charges en tenant compte des rapports explicites des différentes étapes susmentionnées ;
- la version électronique des principaux documents de synthèse fournis.

Les documents doivent être rédigés en français.

#### **5- Compétences exigées**

Le consultant retenu doit être spécialiste de haut niveau en informatique de gestion ou en informatique, attestant d'une bonne expérience professionnelle et justifiant de solides références dans ce domaine.

En outre, le consultant retenu doit répondre au profil suivant :

- Formation : Bac+4 spécialité « informatique de gestion » ou « informatique » ;
- Expérience : expérience confirmée pour mener des missions similaires (développement de SI, études et conseils dans les SI, élaboration de cahiers des charges relatifs au développement de SI, etc.) ;
- Connaissances du contexte : l'enseignement supérieur en Tunisie, l'enseignement virtuel à l'échelle nationale et internationale, la formation des formateurs à l'échelle nationale, etc.
- Langue : Bonne connaissance parlée et écrite de la langue française. La connaissance de l'anglais étant un atout nécessaire ;

#### **6- Durée de la mission**

La durée de la mission est de 60 jours au maximum en dehors des délais de validation ou durant toute autre période convenue ultérieurement par écrit entre les deux parties.